

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 24/06/2024 - 16298 - 2020 B 02051 - 881 556 633 - A26 GRAND OUEST

A26 GRAND OUEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : Cité Numérique Porte 2C
406 Boulevard Jean Jacques Bosc
33130 BEGLES
RCS BORDEAUX 881 556 633

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2024**

Nomination du Directeur Général

A26 GRAND OUEST
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : Cité Numérique Porte 2C
406 Boulevard Jean Jacques Bosc
33130 BEGLES
RCS BORDEAUX 881 556 633

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze janvier,
À treize heures,

Les associés de la société **A26 GRAND OUEST**, société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros, divisé en 400 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés en entrant en séance.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi la totalité des actions, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame Anne PIECHAUD**, Présidente de la Société.

Monsieur Patrick BAGGIO participe également à l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.



Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer **Monsieur Patrick BAGGIO**, demeurant 128 Rue Frère – 33000 BORDEAUX, Directeur Général de la Société A26 GRAND OUEST, à compter de ce jour.

Sa rémunération, s'il en existe une, sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

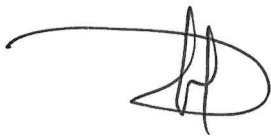
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents ou représentés.

Madame Anne PIECHAUD



Monsieur Patrick BAGGIO

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

*Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général.*

